

715 - Réseaux de communication

**715 - Réseaux de communication -
Propositions financières- Budget Primitif 2018**

Rapport n° CD/2017/073

Service Chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider de l'inscription des crédits à consacrer aux réseaux de communication au BP 2018.

Le projet de réseau pour le très haut débit en Alsace est entré en 2016 dans sa phase opérationnelle de réalisation. Six années sont prévues pour fibrer l'ensemble du territoire hors zones denses et câblées. L'action sera poursuivie en 2018.

Pour la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile, 2018 verra l'installation de 3 pylônes supplémentaires (en cours de définition avec l'Etat) après les 2 installés en 2017 (Albé et Bernardvillé).

Axe 715 Réseaux de communication

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	71510	F	Action en faveur du développement TIC	2 471,09	0,00	0,00
D	71510	I	Action en faveur du développement TIC	355 130,02	156 000,00	915 000,00
			TOTAL	357 601,11	156 000,00	915 000,00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
R	71510	F	Action en faveur du développement TIC	71 019,39	0,00	0,00
R	71510	I	Action en faveur du développement TIC	124 650,00	93 000,00	300 000,00
			TOTAL	195 669,39	93 000,00	300 000,00

71510 - Action en faveur du développement TIC

Crédits proposés au BP 2018 : **915 000 €**

Ce montant comprend :

1. Le déploiement du très haut-débit

Crédits proposés au BP 2018 : **525 000 €**

Le projet de réseau d'initiative publique pour le très haut débit en Alsace annoncé dès 2012 à travers le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique est entré en 2016 dans sa phase opérationnelle de réalisation avec l'attribution du contrat de délégation de service publique (D.S.P.) à la société ROSACE. L'année 2017 a vu les premières prises livrées, positionnant ainsi le Bas-Rhin et l'Alsace comme un territoire précurseur dans le déploiement de la fibre optique, sur l'intégralité de son territoire (hors zones denses réservées aux opérateurs, et hors zones câblées). En 2017, année d'amorçage, les premières prises ont ainsi été livrées et commercialisées, 2018 devant voir s'accélérer le processus de travaux / mise en service pour permettre dans les 6 années contractuelles de livrer les 380 000 prises inscrites au contrat.

La participation globale du Département sur la période 2016-2021, dans le cadre de la convention partenariale conclue avec la Région le 25 avril 2016, s'élève à 3 459 034 €, montant plafonné non révisable.

Dans ce cadre, pour l'année 2018, le Département, versera une subvention de 525 000 € à la Région.

Au-delà des investissements sur les infrastructures, les réflexions se poursuivront sur les usages qu'il faudra développer pour offrir des contenus numériques performants et utiles aux Bas-Rhinois et aux entreprises, profitant ainsi pleinement des investissements engagés.

2. La téléphonie mobile

Crédits proposés au BP 2018 : **390 000 €**

Parallèlement à son engagement sur la stratégie numérique, le Département poursuit son soutien à la couverture des communes isolées et mal couvertes en téléphonie mobile. L'Etat, au travers de la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, s'est engagé à finaliser la couverture des communes du programme « zones blanches centres – bourgs ».

Suite au recensement national des communes « zones blanches » (c'est-à-dire, pour lesquelles aucun des opérateurs n'est présent dans un rayon de 500 mètres autour du centre de la commune), l'Etat a lancé un appel à projets permettant aux collectivités qui le souhaitent d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de construction des pylônes nécessaires à l'implantation des équipements des opérateurs.

Le Département du Bas-Rhin a répondu à cet appel à projet « Zones blanches centres-bourgs » lancé par l'Etat, et a assuré en 2017 la maîtrise d'ouvrage des travaux de 2 sites bas-rhinois, ALBE et BERNARDVILLE.

Dans le cadre de ce même appel à projets, 5 communes complémentaires ont été déclarées en zone blanche par un nouvel arrêté ministériel ; il s'agit des communes de THANVILLE, LALAYE, SAINT-PIERRE-BOIS, THAL-MARMOUTIER et UHRWILLER.

Un objectif réaliste qu'il est techniquement possible de viser en 2018 porterait sur la desserte de 3 communes des 5 retenues, et ceci pour un coût estimé de 390 k€ : le choix des pylônes sera fonction du rythme d'avancement et des résultats des études d'implantation.

Recettes d'investissement :

Dans le cadre des opérations visant à la résorption des zones blanches, les 3 pylônes prévus d'être installés dès 2018 devraient bénéficier d'une aide de l'Etat à hauteur de 100 000 € par pylône, soit 300 000 € de recettes.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 02 novembre 2017, a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour 2018 de l'axe d'intervention 715 - Réseaux de communication.

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY